

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 janvier 2015**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, BLANC, PESTELLE, Mmes ROGNARD, DECHAIX, GUDET.

**Excusés** : Pascal MANGUELIN, Valérie CHAMBAUD, Nathalie DEHAVANNE

**Secrétaire de séance** : Colette DECHAIX

Le Maire ouvre la séance en évoquant la cérémonie des vœux. Il regrette l'absence des nouveaux habitants et remercie tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de ce moment convivial.

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2- DIA :**

- Vente d'un terrain cadastré A835 d'une superficie de 610 m<sup>2</sup> pour un montant de 202.000€
- Vente d'un terrain cadastré A1298 d'une superficie de 1446 m<sup>2</sup> pour un montant de 104.000€

**3- CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur CAYROL, Directeur de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et deux techniciens pour envisager la reconstruction de la STEP et divers travaux dans la commune dont la rénovation de la salle des fêtes.

**Pour la reconstruction de la STEP :**

Le Maire rappelle la situation du contentieux concernant la STEP. Suite à la décision du Tribunal en date du 22 octobre 2014 de condamner les entreprises MSE et CHARPENTIER à verser à la commune la somme de 598.000€ TTC, celles-ci ont fait appel. Les avocats ont à leur tour répondu aux mémoires d'appel et à la demande de sursis à exécution de l'ordonnance du 22 octobre 2014 faite par les entreprises.

Dans ce contexte, le Maire fait part de son inquiétude d'un éventuel dysfonctionnement de la station d'épuration et des conséquences pour les usagers et l'environnement. C'est pourquoi il a rencontré Monsieur CAYROL, Directeur de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, afin d'envisager une aide à l'étude de reconstruction de la station d'épuration.

L'intervention de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain est définie dans le cadre d'une convention de mission à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la station d'épuration. Durant toute sa mission, l'Agence assure une assistance d'ordre technique, juridique, et financière au maître d'ouvrage. Le coût de cette mission s'élève à 9.000 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de mission à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la station d'épuration avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant global de 9.000 € HT.**

**Ce montant sera inscrit au budget assainissement de la commune 2015 en section d'investissement.**

**Pour la rénovation de la salle des fêtes :**

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de rénover la salle des fêtes et d'envisager divers travaux. Pour aider la commune dans cette réflexion le Maire propose de donner à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage définie dans le cadre d'une convention pour un coût global de 2.925 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de mission à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant de 2.925 € HT.**

**Ce montant sera inscrit au budget 2015 de la commune en section d'investissement.**

#### **4- RAPPORT DU CLECT**

Le Maire introduit le rapport du 27 novembre 2014 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en rappelant l'origine de cette commission et son rôle.

Il apporte les informations nécessaires à la compréhension de ce rapport qui fait état d'une modification du montant des charges transférées à la Communauté de Communes Centre Dombes et d'une nouvelle présentation du tableau des attributions de compensation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de la CLECT du 27 novembre 2014.**

Pour information la voirie faite en 2014 par la communauté de communes est celle de la Caronnières. En 2015 ce sera la route de Beaumont. Eliane ROGNARD fait remarquer qu'il y a un affaissement de la route au niveau des Chaffangères. Les élus s'interrogent donc sur l'ordre de priorité des routes à traiter. Il semble nécessaire d'en faire part à la communauté de communes.

#### **5- ARRETE DE CIRCULATION DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal est informé qu'un arrêté datant du 14 juin 2012 a été pris pour régler la circulation sur l'ensemble de la commune et en particulier définir la zone à vitesse réduite (30km/h).

Le Maire fait part de la demande des habitants du Lotissement Le Clos des Dombes de réduire la vitesse de circulation sur la route de la Laiterie, et soulève le risque engendré par une vitesse excessive dans ce quartier où résident de nombreuses personnes âgées (présence de la MARPA) et de jeunes enfants (quartier résidentiel).

Il est donc proposé au Conseil de mettre cette rue en zone 30 et de modifier en conséquence l'arrêté de circulation de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de mettre en zone 30 la rue de la Laiterie,**
- **de modifier l'arrêté de circulation de la commune en intégrant la rue de la Laiterie en zone 30**
- **de donner pouvoir au Maire pour commander et installer les panneaux nécessaires**

#### **6- DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

##### **Aide aux vacances :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler son avis sur le montant de la participation à accorder aux enfants de la commune devant fréquenter les centres de loisirs ou de vacances durant l'année 2015.

Delphine GUDET fait remarquer que la commune bénéficie, depuis la rentrée 2014, d'une structure associative, le Pole Enfance, accueillant les enfants pendant les vacances scolaires. Dans le but de soutenir cette structure et favoriser son développement il est proposé au Conseil Municipal d'aider prioritairement les enfants de Marlieux fréquentant ce centre de loisirs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, à 4,50€ par enfant et par journée avec repas, la participation communale, pour l'année 2015, pour les enfants de Marlieux fréquentant le Pole Enfance. Cette participation est limitée à 20 jours maximum par enfant pour l'année 2015.**

##### **Demandes de subvention d'association :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention reçues en Mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :**

- **50 € pour le CLIC Dombes-Saône**
- **50 € pour le comité de l'Ain de la Ligue contre le Cancer**
- **50 € pour le Foyer coopératif des élèves de l'EREA Philibert Commerson de Bourg-en-Bresse**
- **100 € pour la Clique Varaxoise**
- **200 € pour l'ADMR**

**Ces subventions seront inscrites au budget 2015 de la commune en dépenses de fonctionnement.**

#### **7- PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2015-2016**

- **Vestiaire du foot à rénover : maçonnerie, carrelage, peinture, électricité, façade, buvette à transformer en salle de réunion. Création de toilettes pour handicapés.**

- Salle des fêtes : projet d'une extension pour créer une salle supplémentaire, rénovation (peinture, carrelage), toiture à refaire, réhausser la scène... Eliane ROGNARD évoque la salle d'Étrez où un préau a été créé avec un accès à la cuisine. Francis PESTELLE évoque également la salle de Bagé.
- Pierre MILLET soulève l'idée de supprimer les vieux accacias vers la salle des fêtes et d'envisager leur remplacement.
- Réfection des trottoirs de la route de Saint Nizier le Désert (550m de long). La commune pourra solliciter le fonds de concours de la communauté de communes. Prévoir 60.000€ au budget.
- Rénovation des bâtiments communaux : la salle de motricité est une priorité, prévoir chaque année des travaux de rénovation.
- STEP : des frais d'avocats sont à prévoir
- City stade nécessite une modification du PLU.
- Aménagement de l'espace entre le parking SEMCODA et l'église à prévoir au budget de cette année.
- Allée piétonne à envisager dans la rue des marronniers si nécessaire.

## **8- COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

**Communauté de communes – voirie :** C'est l'entreprise CHAPELANT qui a été retenue pour faire le curage des fossés, contrat de 3 ans. 500.000€ TTC sont inscrit au budget 2015 de la CCCCD. Le curage des fossés de la Carronnière et des Chaffangères sont prévus pour 2015. Réfection prévue de la route de Beaumont sur 1900m.

**Syndicat de la Veyle :** Réunion avec tous les intéressés concernant la dégradation des berges du Renon, au niveau du lavoir ; la mise en sécurité de ces berges peut être un objectif pour le Syndicat.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

**Convention avec les associations :** Joël FAGNI présente au Conseil Municipal la convention établie par la Commission Associations qui définit les modalités de mise à disposition des équipements communaux et d'aide financière susceptible d'être accordée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à signer cette convention avec l'ensemble des Associations du village.**

**Vérification des installations techniques :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser le contrat conclu le 21 avril 2004 avec le bureau Véritas pour la vérification périodique des installations techniques des bâtiments. En effet, ces installations ont largement évolués en plus de 10 ans.

A la suite de négociations, le Maire présente un nouveau contrat qui comprend une vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux ainsi qu'une vérification périodique des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité incendie dans les ERP et établissements assujettis au code du travail.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition établie par BUREAU VERITAS et autorise le Maire à signer ledit contrat.**

**Location de la vaisselle :** Le comité des fêtes ne fonctionnant plus du fait de la démission de ses membres il est proposé au conseil municipal que la commune gère la location de la vaisselle afin de satisfaire les demandes engagées ou à venir. Les tarifs fixés par le comité des fêtes seraient reconduits : un tarif pour les particuliers et un tarif pour les associations.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **De mettre en place la location de vaisselle**
- **D'adopter deux tarifs de location et de renouvellement de vaisselle : l'un pour les particuliers et l'autre pour les associations.**

**Chemin THIVOLLE :** Pour ce bien d'une surface de 1 450 m<sup>2</sup>, le service des Domaines a estimé sa valeur à 3 €/m<sup>2</sup>, soit un montant de 4 500 € environ. Un courrier sera adressé à M. Thivolle pour proposer une cession.

**Chemin Bennassy :** Le Maire rappelle que le courrier (en recommandé + accusé réception) adressé à M. Bennassy est resté sans suite. Le Maire s'engage à reprendre contact par téléphone avec M. Bennassy et si désaccord l'inviter à reculer son portail.

**Bâtiment « Chasse et Pêche » :** L'installation de la grue est programmée au mercredi 28 janvier 2015. Pour les besoins du chantier, l'ERDF refuse de se raccorder sur la logette existante car elle est sous-dimensionnée. Il faudra se brancher sur le transformateur situé Route de St Germain et installer des poteaux provisoires pour la traversée du village.

Par ailleurs, le déplacement de la statue de la vierge sera à prévoir.

Une réunion de chantier est programmée toute les semaines.

**Eclairage public :** Un manque d'éclairage public est signalé par M. Pestelle route de Beaumont. Des devis seront demandés pour prévoir l'installation de nouveaux lampadaires.

**Site internet :** Une mise à jour a été effectuée gracieusement par M. Gilblas pour répondre aux nouvelles normes des téléphones portables, et le Maire l'en remercie.

**Recensement de la population :** Pour rappel, la population totale INSEE de la commune était de 1005 habitants en 2012. Les opérations de recensement avancent correctement, le taux de réponse par internet est élevé : environ 50%.

**Reprise de l'épicerie et de la Poste :** Le dépôt de bilan et la mise sous tutelle de l'ancien propriétaire ont été prononcés récemment. Plusieurs repreneurs potentiels se sont déjà manifestés. Par anticipation, il convient d'étudier la possibilité de reprise de relais postal par la mairie.

**Abords du cimetière :** Les eaux de pluie ne s'évacuent pas devant le cimetière et forment une énorme flaque : aménagement à prévoir.

**La séance est levée à 22h30**

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 23 février 2015 à 20h00.